



ABONNEMENTS

Paris et Départements... 4 fr. 50
Autres Départements... 5 fr. 50
Etranger... 11 fr.

REDACTION et ADMINISTRATION :

ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES

Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal... ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

LIRE PLUS LOIN :

LE CONFLIT FRANCO-TURC : Le rôle de la division Caillaud. — Les escadres étrangères dans les eaux turques ;

LA GREVE GENERALE DES MINEURS : Lettre de M. Waldeck-Roussau à Cotta. — Envoi de gendarmes à Somain ;

ENLEVEMENT D'UNE JEUNE FILLE : Lubrique exploit de bourgeois ;

EXPLOSION DE GAZ DANS UN COMMISSARIAT DE POLICE A LILLE : Importants dégâts ;

HORRIBLE DRAME DE LA FOLIE : Une femme tuée à coups de hache ;

TERRIBLE COLLISION DE TRAINS EN BULGARIE : Trois morts, soixante-trois blessés.

LE PREMIER (JAUNE)

Le premier sarrasin, le premier jaune, la première « djamba de bo », le premier ouvrier qui méconnut ses intérêts propres et traita les intérêts solidaires de ses frères de labeur en servant les patrons et les riches contre les pauvres, c'est l'Eglise cléricalle qui nous le donna. Elle fut toujours, d'ailleurs, contre les travailleurs.

Il appartenait à la corporation des cordonniers. C'était un gniaif qu'eut, certes, renié le père Penard qui, de sa dure lanterne de cuir, frappait, impitoyable, inflexible et fort, tous ceux, gouvernants et patrons, prêtres et soudards, qui vivent du peuple, le trompent, le volent, le pressurent, le courbent sous un joug de misère et d'humiliation, lui refusent le bonheur de la vie libre.

La Compagnie du Saint-Sacrement, annexe de la Compagnie de Jésus, surnommée le « Bon Henry », mais son nom était Henry Buche. Et voilà — ironie des choses et des mots — qu'il s'appelle Buche l'ancêtre de ces ouvriers faibles qui, se rangeant en temps de grève du côté des maîtres au détriment de leurs camarades, passent, blêmes, sur les routes grisâtres du pays de la houille, du fer et du verre, poursuivis par les épithètes vengeresses et dérisoires, ou se mêle un peu de la bigarrure rutilante wallonne : « Jambe de bois ! Il sent le sapin ! »

C'est M. Raoul Allier qui nous révéla, dans une étude de la Grande Revue, l'existence du « Bon Henry » et nous montra l'œuvre de délation, de mouchardise, de jésuitisme, de désorganisation de l'Eglise et de son valet.

Il y a trois siècles, à la fin du règne du roi Louis XIII, se créa une société secrète, « La Cabale des Dévots », composée de religieux et de laïques, qui, sous prétexte d'assistance des pauvres et des malades, poursuivait la domination complète de l'Eglise. Ce fut le premier patronage, la première « grosse pipe ».

Mais si cette Compagnie du Saint-Sacrement espionnait toutes les paroisses de Paris et cherchait à triompher de toutes les autres sectes religieuses et à étouffer toutes les velléités de libre pensée et de libre conscience, elle avait aussi pour but de mettre les patrons à l'abri des revendications de leurs ouvriers et d'empêcher les travailleurs d'élever la voix, de réclamer, de se faire traiter plus humainement.

Le cordonnier Buche l'aïda dans cette besogne mauvaise. Aussi fut-il largement récompensé. Il fut, par ses pareils, considéré comme le plus digne et le meilleur, mais surtout d'ouvrier devint gros patron, supérieur en cela à l'ouvrier jaune de nos jours, dont les puissants paient les services au moyen d'une place de contre-maître ou de patron.

Et voilà — ironie des choses et des mots — qu'il s'appelle Buche l'ancêtre de ces ouvriers faibles qui, se rangeant en temps de grève du côté des maîtres au détriment de leurs camarades, passent, blêmes, sur les routes grisâtres du pays de la houille, du fer et du verre, poursuivis par les épithètes vengeresses et dérisoires, ou se mêle un peu de la bigarrure rutilante wallonne : « Jambe de bois ! Il sent le sapin ! »

Mais la guerre fut déclarée au compagnonnage, sous prétexte que la liberté des « garçons » devait être respectée. On parla au temps de Louis XIII comme parlent les réactionnaires du XX^e siècle. Le « Bon Henry » mit, à force de manœuvres louches, ses maîtres sur la trace des compagnons, les meneurs de l'époque. Il obtint communication du serment que devaient prêter les neophytes s'engageant à ne rien révéler du compagnonnage, soit qu'il en soit interrogé par personne docile ni ecclésiastique, ni père, ni mère, ni confesseur, jusque même à le nier à tous par serment.

La persécution prit une forme religieuse. On frappa le serment et la cérémonie d'initiation des compagnons, car, caché quelque chose à son confesseur et s'engager par serment, était crime d'hérésie. La Compagnie du Saint-Sacrement eut, par Henry Buche, une arme terrible contre les ouvriers la « suprême révélation », qui disait que « les compagnons sont initiés par une cérémonie où l'on se sert d'une croix et de tout ce qui représente les instruments de la Passion, et où l'on parodie le sacrifice de la messe et le sacrement du baptême ».

L'Eglise attaqua ouvertement. Un monitoire fut lancé invitant les fidèles à raconter en confession ce qu'ils savaient du compagnonnage.

Les compagnons héroïques gardèrent leur secret bien que la brochure publiée contre eux par la Compagnie du Saint-Sacrement disait, entre autres : « Cela ne mériterait pas moins que le feu temporel, en attendant le feu éternel qui ne peuvent éviter, tant qu'ils persisteront en cet état malheureux. »

Mais l'Eglise et son ignoble pourvoyeur n'eurent qu'une victime.

Malheureusement, poursuivis de toutes parts, les compagnons ne parvinrent plus à se réunir.

C'est alors que Henry Buche, fut instigé par les prêtres et fonda un compagnonnage spécial : « Les Frères cordonniers » avec des « garçons » cordonniers, auquel le curé de Saint-Paul donna une règle confirmée par l'archevêque de Paris.

Le premier syndicat jaune était créé. Comme quoi les groupes d'ouvriers sarrasins et « djambas de bo », ont un patron en la personne du « Bon Henry ». Henry Buche. Ils formeront dorénavant les syndicats des «buches ».

EMILIO.

LA POLITIQUE
PREMIER RESULTAT
Nous avons, « seul, dans la presse régionale », publié, hier matin, le texte complet du projet de loi, sur les retraites des ouvriers mineurs, déposé, la veille, par le Gouvernement, sur le bureau de la Chambre.

Les mineurs demandent une retraite de deux francs par jour, après vingt-cinq ans de service sans distinction d'âge. Basly avait déposé un projet dans ce sens. La solution offerte par le Gouvernement, est seulement pour objet d'améliorer la loi de 1894 et de porter, grâce à une subvention de l'Etat, un montant de trois cents francs, au lieu des soixante francs annuels qui seraient alloués, sous le régime en vigueur, actuellement. Elle n'indique pas, d'une façon précise, quelle sera la situation des ayant-droit dans le cas de décès.

En effet, hier le théâtre Gémier a donné le Voile du Bonheur, un acte de Clémenceau. Ce drame, qui, sous le titre de « Le Bonheur », a été écrit par Clémenceau, est une œuvre d'art de premier ordre. L'auteur a su allier la poésie et la vérité, et il a su faire de son œuvre une œuvre d'art de premier ordre.



Georges CLEMENCEAU
La presse parisienne fait bon accueil à la pièce de Clémenceau. Elle a été jouée avec beaucoup de succès.

NEUTRALITE DE L'ANGLETERRE
Londres, 6 novembre. — Les journaux publient la note suivante : « L'ambassade ottomane, aussi bien qu'un certain nombre de diplomates, ont déclaré que cette dernière puissance remplisse les conditions de la convention de Londres pour le maintien de l'intégrité des possessions asiatiques de la Turquie. En tout cas, un appel de cette nature en ce moment serait prématuré. »

ATROCE AGONIE
Les gens qui réclament le mystère pour la peine capitale, dans le cas de la mort, se trompent. C'est lorsque la société pratiquera ses exécutions en « catimini », lorsqu'elle tuera à huis clos, dans l'intérieur des prisons, l'horreur de l'assassinat légal s'atténuera et qu'il aura toutes les chances possibles de durée éternelle. C'est alors que nous sommes l'adversaire de la peine de mort que nous ne voulons pas hypocrite et furtive, opérant derrière la muraille d'un ergastule, mais impudente et cynique, étalant au soleil son couperet rouge de sang.

LES INTENTIONS DU SULTAN
Une dépêche de Vienne annonce qu'un télégramme de Constantinople, dit que le sultan a présidé hier un conseil des ministres, au cours duquel on a arrêté la réponse à faire aux demandes de la France.

LES ESCADRES ETRANGERES DANS LES EAUX TURQUES
L'Angleterre possède actuellement dans les eaux turques une division entière de son escadre de la Méditerranée commandée par le prince Henri de Battenberg. Elle se compose des cuirassés « Implacable », portant le pavillon amiral ; le « Canopus », le « Victorious », et le « Theseus ». Cette division a quitté Malte le 28 octobre pour une tournée dans le Levant, dont le programme est le suivant : à Salamina le 30 octobre, à Volo le 5 novembre, à Mersina le 10, à Beyrouth le 20. Elle doit être de retour à Malte le 21 décembre, après avoir touché à la Sude et à Platée. L'Angleterre entretient en outre à Constantinople, comme le font les autres puissances, deux yachts sans valeur qui sont aux ordres de son ambassadeur.

GREVE DE PROPRIOS
Tenons-nous bien ! Le Midi bouge, et vous savez, quand le Midi bouge, il faut se méfier. Une nouvelle terrible nous arrive de Béziers. Nous sommes menacés d'une nouvelle grève. Les viticulteurs de l'Hérault se sont réunis à Cazouville-Béziers, — le 10 juin, — et ils ont décidé de se mettre en grève.

LE VOILE DU BONHEUR
M. Georges Clémenceau est un homme complexe. Plusieurs générations ont connu ce politicien, ce tribun vibrant et étincelant dont le nom restera attaché à l'histoire de la troisième République. Ce tombeau de ministères fut également un journaliste de première force et toute la mesure de son talent lui donna, par ses brillantes campagnes au cours de l'affaire Dreyfus, Polémiste il est aussi l'auteur du Grand Pan, un livre de haute séduction littéraire. Docteur en médecine, le voile drapage.

MATERNITE FACILE
A propos de la naissance du petit-fils du roi des Belges, le Peuple, organe socialiste de Bruxelles, écrit : « On a accumulé des dentelles, des rubans, des fanfreluches, pour le moutard qui sera le fils du roi, et à peine a-t-elle eu fini de le moutarder — il n'y a donc pas de remplacements pour son père ! ? — que sa mère l'a confié à une nourrice sèche. La jeune princesse se contentera de lui faire parfois risette, au-dessus de son berceau. Elle aura toutes les joies du baby, sans connaître les angoisses de ses fils ! C'est la maternité facile. A Mouscron, il y a quantité de pauvres femmes, embauchées dans les fabriques de Tourcoing et de Roubaix, qui confient leurs nourvains à des nourrices, en prenant une forte redevance sur leur maigre salaire, et ne peuvent venir voir les pauvres petits êtres qui sont toute leur vie, tout leur espoir, toute leur consolation, qu'une seule fois au bout de la semaine, le dimanche. Nous demandons à qui doivent aller les sympathies et le respect ? Lesquelles faut-il plaindre ? Lesquelles faut-il aimer ? Lesquelles faut-il plaindre ? »

LES OPERATIONS DE L'ESCADRE
L'Agence Havas a publié la note suivante : « Le gouvernement a reçu ce matin un télégramme de l'amiral Caillaud. Il ne sait donc à l'heure actuelle qu'une seule chose : c'est que la division de l'amiral est arrivée à Mitylène, et la nuit de plus. Un journal a annoncé ce matin que l'amiral Caillaud avait télégraphié hier en chiffré à M. Bapst qu'il avait occupé les ports et saisi les douanes de l'île. Nous croyons savoir que cette nouvelle n'est pas tout à fait exacte. L'amiral a en effet télégraphié à M. Bapst, mais sa dépêche, à peu près identique à celle qui a été envoyée au ministre de la marine, se borne à annoncer son arrivée. Il ne parle ni de son débarquement ni de la saisie des douanes. Ajoutons toutefois que la saisie des douanes et des trois ports est des plus probables, puisqu'elle figure dans les instructions données à l'amiral par le gouvernement. Nous avons déjà dit que l'amiral se servirait probablement pour ses nouvelles communications, de la voie de Syra. On pense recevoir cette après-midi un télégramme de lui donnant les détails qu'il n'a pu transmettre hier par le télégraphe turc. UNE MENACE DU SULTAN
Francfort, 6 novembre. — On télégraphie de Constantinople à la Gazette de Francfort : « Tewfik Pacha, ministre des affaires étrangères de Turquie, n'a pas encore répondu aux notes du gouvernement français d'hier et d'avant-hier. »

LES ESCADRES ETRANGERES DANS LES EAUX TURQUES
L'Angleterre possède actuellement dans les eaux turques une division entière de son escadre de la Méditerranée commandée par le prince Henri de Battenberg. Elle se compose des cuirassés « Implacable », portant le pavillon amiral ; le « Canopus », le « Victorious », et le « Theseus ». Cette division a quitté Malte le 28 octobre pour une tournée dans le Levant, dont le programme est le suivant : à Salamina le 30 octobre, à Volo le 5 novembre, à Mersina le 10, à Beyrouth le 20. Elle doit être de retour à Malte le 21 décembre, après avoir touché à la Sude et à Platée. L'Angleterre entretient en outre à Constantinople, comme le font les autres puissances, deux yachts sans valeur qui sont aux ordres de son ambassadeur.

UN VILLAGE EN JUSTICE DE PAIX
Toulon, 6 novembre. — Les 511 habitants de la commune de Taradeau (Var), viennent d'être cités devant le tribunal de simple police de Lorgues, sous l'inculpation de tapage injurieux. Les habitants de ce village organisèrent dernièrement un charivari moqueur à l'occasion du mariage de la veuve Reynier. Le charivari est une vieille coutume provençale, consistant en un vacarme épouvantable fait avec des ustensiles de ménage et accompagné de chants de circonstance, lorsqu'une veuve convole en deuxième noces.

LA COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL
Paris, 6 novembre. — La commission du suffrage universel a examiné les divers amendements présentés au rapport de M. Ruau, tendant à garantir la liberté et le secret du vote par enveloppe et la cabine d'isolement. Ces amendements ont été repoussés. Mais M. Fioa a annoncé son intention de déposer un nouvel amendement tendant à rendre le vote obligatoire. La commission a chargé ensuite M. Berthelot de déposer sur la proposition de M. Chassaing tendant à limiter l'âge de la commission de la loi du 18 juillet 1889 concernant les candidatures multiples. La commission semble favorable à une modification partielle et s'accorderait pour les candidats des circonscriptions dédoublées, le droit de se présenter dans ces deux circonscriptions.

LA GUERRE SUD-AFRICAINNE
Londres, 6 novembre. — Une dépêche de lord Kitchener annonce que le général French opère contre Fouché-Meyburg et Wassels, qui se trouvaient avec 400 hommes entre Barkly-East et Rhodes. Entre la ligne ferrée d'East-London et l'océan Indien, la colonne s'est débarrassée momentanément des Boers. Les autres commandos, sous les ordres de Smeets, de Bouwers et de Pypers, ont été poursuivis pendant plusieurs journées entre Oudorp et Ladysmith et Barrydale, par les troupes de Crabbie et de Kavanagh. Il y a eu quelques combats d'arrière-garde. Plusieurs chevaux ont été envoyés aux Boers qui ont eu quelques succès blessés et prisonniers. Les troupes de Kavanagh ont été rejoints finalement sur la ligne de Town river. La nuit du 21 octobre, les troupes de Caldwell, qui avaient quitté Matjiesfontein, leur ont barré la route. Ces troupes étaient en contact, la nuit dernière, avec les Boers. Kavanagh se porta à leur aide. A l'ouest, les troupes de Capper et Wormald ont fait leur jonction à Compadras drift, à Hollidgerton et Oudorp. Le 30 octobre, ces troupes ont appris que les Boers, sous les ordres de Maritz, se portaient de nouveau vers sud, à l'ouest de la position qu'ils avaient occupée. Tout cela semble prouver que les efforts des Anglais n'ont pas donné grand résultat. Il est intéressant, à cet égard, de citer, d'après l'agence Paris-Nouvelles, le rapport du commandant Maritz, daté de Bushmansland, au nord-est de la colonne du Cap à M. Le commandant Maritz arriva à Bushmansland, en juin, avec 40 hommes qui se trouveraient renforcés au mois d'octobre, par 350 nouvelles recrues. Il se rencontra avec une force anglaise de 600 hommes, y compris 250 indigènes, sous les ordres du major Leadwith. Il la battit et tua 100 indigènes qui lui furent livrés, en vertu des instructions des généraux Botha et De Wet, à l'exception des Cafres qui étaient livrés à l'espionnage. Il fit fusiller ces derniers. En outre, le commandant Maritz a trouvé des documents provenant du quartier général de l'armée, qui indiquent que les instructions pour emmener les chevaux des fermiers des villages avoisinants pour les besoins de l'armée avaient été envoyés à l'armée au lieu de l'armée.

LES OPERATIONS DE L'ESCADRE
L'Agence Havas a publié la note suivante : « Le gouvernement a reçu ce matin un télégramme de l'amiral Caillaud. Il ne sait donc à l'heure actuelle qu'une seule chose : c'est que la division de l'amiral est arrivée à Mitylène, et la nuit de plus. Un journal a annoncé ce matin que l'amiral Caillaud avait télégraphié hier en chiffré à M. Bapst qu'il avait occupé les ports et saisi les douanes de l'île. Nous croyons savoir que cette nouvelle n'est pas tout à fait exacte. L'amiral a en effet télégraphié à M. Bapst, mais sa dépêche, à peu près identique à celle qui a été envoyée au ministre de la marine, se borne à annoncer son arrivée. Il ne parle ni de son débarquement ni de la saisie des douanes. Ajoutons toutefois que la saisie des douanes et des trois ports est des plus probables, puisqu'elle figure dans les instructions données à l'amiral par le gouvernement. Nous avons déjà dit que l'amiral se servirait probablement pour ses nouvelles communications, de la voie de Syra. On pense recevoir cette après-midi un télégramme de lui donnant les détails qu'il n'a pu transmettre hier par le télégraphe turc. UNE MENACE DU SULTAN
Francfort, 6 novembre. — On télégraphie de Constantinople à la Gazette de Francfort : « Tewfik Pacha, ministre des affaires étrangères de Turquie, n'a pas encore répondu aux notes du gouvernement français d'hier et d'avant-hier. »

LA GREVE GENERALE DES MINEURS
Marseille, 6 novembre. — Le Petit Provençal, dans son numéro de ce matin, publie le texte d'une lettre que M. Waldeck-Roussau a adressée au Conseil d'administration de la Fédération Nationale des mineurs de France. Cette lettre est ainsi conçue : « Monsieur le Secrétaire général, Dans sa séance du 22 octobre, la Chambre a renvoyé la proposition de M. Basly à la commission de travail. En acceptant la déclaration d'urgence, le gouvernement a clairement manifesté l'intention de poursuivre sans retard la solution des questions qui lui étaient soumises. Elles ne touchent pas seulement à des intérêts professionnels, dignes de la plus grande sollicitude, mais encore, dans le monde le reconnaît, aux intérêts généraux du pays. C'est donc à la commission de la Chambre, dont le mandat est étendu sur tous et sur toutes, qu'il doit faire connaître en même temps que les éléments complets des problèmes posés, les moyens par lesquels on doit s'efforcer de les résoudre. La commission du travail a exprimé le désir d'entendre le gouvernement et il se rendra à son premier appel. Elle a demandé à la commission de tous les renseignements déjà rassemblés, relativement à la durée du travail dans les mines, et les lui a transmis. Elle a négligé rien de ce qui pouvait faciliter l'accomplissement de sa tâche. Quant au projet qui a été élaboré et qui est en ce moment en discussion, la commission de prévoyance sociale en recueillera communication à bref délai. Les congédiés de Montceau
INTERVENTION DU GOUVERNEMENT
Paris, 6 novembre. — Bouvier, député de Saône-et-Loire, avait remis, il y a quelques temps, au président de la Commission de la Chambre, M. Fioa, un rapport sur les mines de Montceau-les-Mines, comprenant 206 noms. Le gouvernement, désireux de faire cesser les souffrances que causent les rétrocessions de la Montceau, s'est préoccupé de chercher du travail à ces ouvriers. M. Fioa a demandé au président du Conseil une liste d'emplois offerts sur divers chantiers pouvant occuper les ouvriers qui avaient été congédiés, et qui ont été immédiatement envoyés.

LA JOURNEE DE HUIT HEURES
Paris, 6 novembre. — Dans sa séance du 22 octobre, la Commission de la Chambre a renvoyé la proposition de M. Basly à la commission de travail. En acceptant la déclaration d'urgence, le gouvernement a clairement manifesté l'intention de poursuivre sans retard la solution des questions qui lui étaient soumises. Elles ne touchent pas seulement à des intérêts professionnels, dignes de la plus grande sollicitude, mais encore, dans le monde le reconnaît, aux intérêts généraux du pays. C'est donc à la commission de la Chambre, dont le mandat est étendu sur tous et sur toutes, qu'il doit faire connaître en même temps que les éléments complets des problèmes posés, les moyens par lesquels on doit s'efforcer de les résoudre. La commission du travail a exprimé le désir d'entendre le gouvernement et il se rendra à son premier appel. Elle a demandé à la commission de tous les renseignements déjà rassemblés, relativement à la durée du travail dans les mines, et les lui a transmis. Elle a négligé rien de ce qui pouvait faciliter l'accomplissement de sa tâche. Quant au projet qui a été élaboré et qui est en ce moment en discussion, la commission de prévoyance sociale en recueillera communication à bref délai. Les congédiés de Montceau
INTERVENTION DU GOUVERNEMENT
Paris, 6 novembre. — Bouvier, député de Saône-et-Loire, avait remis, il y a quelques temps, au président de la Commission de la Chambre, M. Fioa, un rapport sur les mines de Montceau-les-Mines, comprenant 206 noms. Le gouvernement, désireux de faire cesser les souffrances que causent les rétrocessions de la Montceau, s'est préoccupé de chercher du travail à ces ouvriers. M. Fioa a demandé au président du Conseil une liste d'emplois offerts sur divers chantiers pouvant occuper les ouvriers qui avaient été congédiés, et qui ont été immédiatement envoyés.

LA JOURNEE DE HUIT HEURES
Paris, 6 novembre. — Dans sa séance du 22 octobre, la Commission de la Chambre a renvoyé la proposition de M. Basly à la commission de travail. En acceptant la déclaration d'urgence, le gouvernement a clairement manifesté l'intention de poursuivre sans retard la solution des questions qui lui étaient soumises. Elles ne touchent pas seulement à des intérêts professionnels, dignes de la plus grande sollicitude, mais encore, dans le monde le reconnaît, aux intérêts généraux du pays. C'est donc à la commission de la Chambre, dont le mandat est étendu sur tous et sur toutes, qu'il doit faire connaître en même temps que les éléments complets des problèmes posés, les moyens par lesquels on doit s'efforcer de les résoudre. La commission du travail a exprimé le désir d'entendre le gouvernement et il se rendra à son premier appel. Elle a demandé à la commission de tous les renseignements déjà rassemblés, relativement à la durée du travail dans les mines, et les lui a transmis. Elle a négligé rien de ce qui pouvait faciliter l'accomplissement de sa tâche. Quant au projet qui a été élaboré et qui est en ce moment en discussion, la commission de prévoyance sociale en recueillera communication à bref délai. Les congédiés de Montceau
INTERVENTION DU GOUVERNEMENT
Paris, 6 novembre. — Bouvier, député de Saône-et-Loire, avait remis, il y a quelques temps, au président de la Commission de la Chambre, M. Fioa, un rapport sur les mines de Montceau-les-Mines, comprenant 206 noms. Le gouvernement, désireux de faire cesser les souffrances que causent les rétrocessions de la Montceau, s'est préoccupé de chercher du travail à ces ouvriers. M. Fioa a demandé au président du Conseil une liste d'emplois offerts sur divers chantiers pouvant occuper les ouvriers qui avaient été congédiés, et qui ont été immédiatement envoyés.

LA JOURNEE DE HUIT HEURES
Paris, 6 novembre. — Dans sa séance du 22 octobre, la Commission de la Chambre a renvoyé la proposition de M. Basly à la commission de travail. En acceptant la déclaration d'urgence, le gouvernement a clairement manifesté l'intention de poursuivre sans retard la solution des questions qui lui étaient soumises. Elles ne touchent pas seulement à des intérêts professionnels, dignes de la plus grande sollicitude, mais encore, dans le monde le reconnaît, aux intérêts généraux du pays. C'est donc à la commission de la Chambre, dont le mandat est étendu sur tous et sur toutes, qu'il doit faire connaître en même temps que les éléments complets des problèmes posés, les moyens par lesquels on doit s'efforcer de les résoudre. La commission du travail a exprimé le désir d'entendre le gouvernement et il se rendra à son premier appel. Elle a demandé à la commission de tous les renseignements déjà rassemblés, relativement à la durée du travail dans les mines, et les lui a transmis. Elle a négligé rien de ce qui pouvait faciliter l'accomplissement de sa tâche. Quant au projet qui a été élaboré et qui est en ce moment en discussion, la commission de prévoyance sociale en recueillera communication à bref délai. Les congédiés de Montceau
INTERVENTION DU GOUVERNEMENT
Paris, 6 novembre. — Bouvier, député de Saône-et-Loire, avait remis, il y a quelques temps, au président de la Commission de la Chambre, M. Fioa, un rapport sur les mines de Montceau-les-Mines, comprenant 206 noms. Le gouvernement, désireux de faire cesser les souffrances que causent les rétrocessions de la Montceau, s'est préoccupé de chercher du travail à ces ouvriers. M. Fioa a demandé au président du Conseil une liste d'emplois offerts sur divers chantiers pouvant occuper les ouvriers qui avaient été congédiés, et qui ont été immédiatement envoyés.

LA JOURNEE DE HUIT HEURES
Paris, 6 novembre. — Dans sa séance du 22 octobre, la Commission de la Chambre a renvoyé la proposition de M. Basly à la commission de travail. En acceptant la déclaration d'urgence, le gouvernement a clairement manifesté l'intention de poursuivre sans retard la solution des questions qui lui étaient soumises. Elles ne touchent pas seulement à des intérêts professionnels, dignes de la plus grande sollicitude, mais encore, dans le monde le reconnaît, aux intérêts généraux du pays. C'est donc à la commission de la Chambre, dont le mandat est étendu sur tous et sur toutes, qu'il doit faire connaître en même temps que les éléments complets des problèmes posés, les moyens par lesquels on doit s'efforcer de les résoudre. La commission du travail a exprimé le désir d'entendre le gouvernement et il se rendra à son premier appel. Elle a demandé à la commission de tous les renseignements déjà rassemblés, relativement à la durée du travail dans les mines, et les lui a transmis. Elle a négligé rien de ce qui pouvait faciliter l'accomplissement de sa tâche. Quant au projet qui a été élaboré et qui est en ce moment en discussion, la commission de prévoyance sociale en recueillera communication à bref délai. Les congédiés de Montceau
INTERVENTION DU GOUVERNEMENT
Paris, 6 novembre. — Bouvier, député de Saône-et-Loire, avait remis, il y a quelques temps, au président de la Commission de la Chambre, M. Fioa, un rapport sur les mines de Montceau-les-Mines, comprenant 206 noms. Le gouvernement, désireux de faire cesser les souffrances que causent les rétrocessions de la Montceau, s'est préoccupé de chercher du travail à ces ouvriers. M. Fioa a demandé au président du Conseil une liste d'emplois offerts sur divers chantiers pouvant occuper les ouvriers qui avaient été congédiés, et qui ont été immédiatement envoyés.

LA JOURNEE DE HUIT HEURES
Paris, 6 novembre. — Dans sa séance du 22 octobre, la Commission de la Chambre a renvoyé la proposition de M. Basly à la commission de travail. En acceptant la déclaration d'urgence, le gouvernement a clairement manifesté l'intention de poursuivre sans retard la solution des questions qui lui étaient soumises. Elles ne touchent pas seulement à des intérêts professionnels, dignes de la plus grande sollicitude, mais encore, dans le monde le reconnaît, aux intérêts généraux du pays. C'est donc à la commission de la Chambre, dont le mandat est étendu sur tous et sur toutes, qu'il doit faire connaître en même temps que les éléments complets des problèmes posés, les moyens par lesquels on doit s'efforcer de les résoudre. La commission du travail a exprimé le désir d'entendre le gouvernement et il se rendra à son premier appel. Elle a demandé à la commission de tous les renseignements déjà rassemblés, relativement à la durée du travail dans les mines, et les lui a transmis. Elle a négligé rien de ce qui pouvait faciliter l'accomplissement de sa tâche. Quant au projet qui a été élaboré et qui est en ce moment en discussion, la commission de prévoyance sociale en recueillera communication à bref délai. Les congédiés de Montceau
INTERVENTION DU GOUVERNEMENT
Paris, 6 novembre. — Bouvier, député de Saône-et-Loire, avait remis, il y a quelques temps, au président de la Commission de la Chambre, M. Fioa, un rapport sur les mines de Montceau-les-Mines, comprenant 206 noms. Le gouvernement, désireux de faire cesser les souffrances que causent les rétrocessions de la Montceau, s'est préoccupé de chercher du travail à ces ouvriers. M. Fioa a demandé au président du Conseil une liste d'emplois offerts sur divers chantiers pouvant occuper les ouvriers qui avaient été congédiés, et qui ont été immédiatement envoyés.

LA JOURNEE DE HUIT HEURES
Paris, 6 novembre. — Dans sa séance du 22 octobre, la Commission de la Chambre a renvoyé la proposition de M. Basly à la commission de travail. En acceptant la déclaration d'urgence, le gouvernement a clairement manifesté l'intention de poursuivre sans retard la solution des questions qui lui étaient soumises. Elles ne touchent pas seulement à des intérêts professionnels, dignes de la plus grande sollicitude, mais encore, dans le monde le reconnaît, aux intérêts généraux du pays. C'est donc à la commission de la Chambre, dont le mandat est étendu sur tous et sur toutes, qu'il doit faire connaître en même temps que les éléments complets des problèmes posés, les moyens par lesquels on doit s'efforcer de les résoudre. La commission du travail a exprimé le désir d'entendre le gouvernement et il se rendra à son premier appel. Elle a demandé à la commission de tous les renseignements déjà rassemblés, relativement à la durée du travail dans les mines, et les lui a transmis. Elle a négligé rien de ce qui pouvait faciliter l'accomplissement de sa tâche. Quant au projet qui a été élaboré et qui est en ce moment en discussion, la commission de prévoyance sociale en recueillera communication à bref délai. Les congédiés de Montceau
INTERVENTION DU GOUVERNEMENT
Paris, 6 novembre. — Bouvier, député de Saône-et-Loire, avait remis, il y a quelques temps, au président de la Commission de la Chambre, M. Fioa, un rapport sur les mines de Montceau-les-Mines, comprenant 206 noms. Le gouvernement, désireux de faire cesser les souffrances que causent les rétrocessions de la Montceau, s'est préoccupé de chercher du travail à ces ouvriers. M. Fioa a demandé au président du Conseil une liste d'emplois offerts sur divers chantiers pouvant occuper les ouvriers qui avaient été congédiés, et qui ont été immédiatement envoyés.

LA JOURNEE DE HUIT HEURES
Paris, 6 novembre. — Dans sa séance du 22 octobre, la Commission de la Chambre a renvoyé la proposition de M. Basly à la commission de travail. En acceptant la déclaration d'urgence, le gouvernement a clairement manifesté l'intention de poursuivre sans retard la solution des questions qui lui étaient soumises. Elles ne touchent pas seulement à des intérêts professionnels, dignes de la plus grande sollicitude, mais encore, dans le monde le reconnaît, aux intérêts généraux du pays. C'est donc à la commission de la Chambre, dont le mandat est étendu sur tous et sur toutes, qu'il doit faire connaître en même temps que les éléments complets des problèmes posés, les moyens par lesquels on doit s'efforcer de les résoudre. La commission du travail a exprimé le désir d'entendre le gouvernement et il se rendra à son premier appel. Elle a demandé à la commission de tous les renseignements déjà rassemblés, relativement à la durée du travail dans les mines, et les lui a transmis. Elle a négligé rien de ce qui pouvait faciliter l'accomplissement de sa tâche. Quant au projet qui a été élaboré et qui est en ce moment en discussion, la commission de prévoyance sociale en recueillera communication à bref délai. Les congédiés de Montceau
INTERVENTION DU GOUVERNEMENT
Paris, 6 novembre. — Bouvier, député de Saône-et-Loire, avait remis, il y a quelques temps, au président de la Commission de la Chambre, M. Fioa, un rapport sur les mines de Montceau-les-Mines, comprenant 206 noms. Le gouvernement, désireux de faire cesser les souffrances que causent les rétrocessions de la Montceau, s'est préoccupé de chercher du travail à ces ouvriers. M. Fioa a demandé au président du Conseil une liste d'emplois offerts sur divers chantiers pouvant occuper les ouvriers qui avaient été congédiés, et qui ont été immédiatement envoyés.

LA JOURNEE DE HUIT HEURES
Paris, 6 novembre. — Dans sa séance du 22 octobre, la Commission de la Chambre a renvoyé la proposition de M. Basly à la commission de travail. En acceptant la déclaration d'urgence, le gouvernement a clairement manifesté l'intention de poursuivre sans retard la solution des questions qui lui étaient soumises. Elles ne touchent pas seulement à des intérêts professionnels, dignes de la plus grande sollicitude, mais encore, dans le monde le reconnaît, aux intérêts généraux du pays. C'est donc à la commission de la Chambre, dont le mandat est étendu sur tous et sur toutes, qu'il doit faire connaître en même temps que les éléments complets des problèmes posés, les moyens par lesquels on doit s'efforcer de les résoudre. La commission du travail a exprimé le désir d'entendre le gouvernement et il se rendra à son premier appel. Elle a demandé à la commission de tous les renseignements déjà rassemblés, relativement à la durée du travail dans les mines, et les lui a transmis. Elle a négligé rien de ce qui pouvait faciliter l'accomplissement de sa tâche. Quant au projet qui a été élaboré et qui est en ce moment en discussion, la commission de prévoyance sociale en recueillera communication à bref délai. Les congédiés de Montceau
INTERVENTION DU GOUVERNEMENT
Paris, 6 novembre. — Bouvier, député de Saône-et-Loire, avait remis, il y a quelques temps, au président de la Commission de la Chambre, M. Fioa, un rapport sur les mines de Montceau-les-Mines, comprenant 206 noms. Le gouvernement, désireux de faire cesser les souffrances que causent les rétrocessions de la Montceau, s'est préoccupé de chercher du travail à ces ouvriers. M. Fioa a demandé au président du Conseil une liste d'emplois offerts sur divers chantiers pouvant occuper les ouvriers qui avaient été congédiés, et qui ont été immédiatement envoyés.